

VEBRON - Commune

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 19/02/2024

*vingt-six février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC,
Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre
MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre
VINCENT

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

**Objet : Plan de financement tranche 1 -Maison VENTRESS -
DE_017TER_2024**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - Tranche 1

Monsieur le Maire expose le projet suivant : **Mise aux normes électriques / internet et accès
PMR Maison VENTRESS - tranche 1 de travaux**

Vu l'aménagement d'un espace de co-working à la Maison Ventress, propriété de la commune.

Monsieur le Maire demande d'examiner le projet pour la mise aux normes électriques et
internet et la mise en place d'un accès PMR pour cette maison qui sera utilisée régulièrement
pour un espace de co-working.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 28 989.24 € T.T.C. ou 24 157.70 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de du Conseil
Départemental 48 et à une aide de l'Etat sur le fond DETR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte le projet** - projet pour la mise aux normes et la mise en place d'un
accès PMR à la Maison VENTRESS - **pour un montant de 24 157.70 €
HT soit 28 989.24 € T.T.C.**

- Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES (e)	HT	TTC	RECETTES (€)	HT
Travaux	18 083.00 €	21 699.60 €	Etat	14 494.62 €
projet pour la mise aux normes électriques			Région	
et la mise en place d'un accès PMR Maison Ventress	6 074.70 €	7 289.64 €	Département 48	4 831.54 €
pour un espace de co-working			Autres	
			Autofinancement	4 831.54 €
Total	24 157.70 €	28 989.24 €	TOTAL	24 157.70 € HT

- Sollicite une subvention de 4 831.54 € HT auprès du Conseil Départemental 48, correspondant à 20% du montant du projet et à une subvention de 14 494.62 € HT de l'Etat sur le fond DERT, correspondant à 60% du montant du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13 MAI 2024
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 13/05/2024
Date de reception de l'AR: 13/05/2024
048-214801938-DE_017TER_2024-DE
A G E D I